

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E10 15 septembre	Mme DURET Parcelle C 525 LES FARACHES	Demande des renseignements sur le classement de sa propriété et des parcelles contiguës situées à l'Est. Est favorable à la philosophie de la révision du PLU pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Meilleure préservation de l'environnement,- Diminution de la circulation en centre-ville,- Prise en compte de la protection du cadre de vie.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E11 15 septembre	M. GAU Parcelle B 406 LES CLAUX	Demande la constructibilité de la propriété par le rattachement à la zone UCb, zonage de proximité. L'emplacement réservé N°8 qui grève la parcelle permettra sa desserte et celle du secteur. <u>Informations complémentaires</u> : L'emplacement réservé N°8 est la conséquence d'un jugement de 1ière instance pour désenclaver la propriété en zone Aa à proximité. .

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E12 15 septembre	Mme BOUARFA Parcelle 47 LES HUBACS	Demande : <ul style="list-style-type: none">- la suppression de la trame relative à la protection du patrimoine paysager/espaces verts protégés /Restanques sur la totalité de la parcelle pour tenir compte des constructions en cours de réalisation dans le cadre du permis de construire obtenu (parcelle 47a) et du projet de déplacement de la piscine au sud de l'habitation existante (parcelle 47b),- la réduction à 4M de la largeur de l'emplacement réservé N°16.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E13 15 septembre	Mme et M. AICARDO Parcelles AD 151 et 189 LES BAUMES	Est favorable au classement des parcelles en zone UCb.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E14 15 septembre	M. GODWIN Gaston Parcelle 20 LE PIED DE LEGUES	Demande la suppression de la trame relative à la protection du patrimoine paysager/espaces verts protégés /Restanques sur la totalité de la parcelle pour conserver la constructibilité. <u>Informations complémentaires</u> : Pas de projet dans l'immédiat.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E15 15 septembre	M. CEVRERO Maurice LES CHABERTS	Souhaite qu'une partie de la parcelle au nord de la piste DFCI soit constructible.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E16 15 septembre	Mme NIQUET et M. SOLA Parcelles 26-27- 377-378-380- 383-384-385- 386- LES HUBACS	<p>Est favorable à la création de l'emplacement réservé N°16 à condition qu'il soit déplacé en limite de propriété afin de l'éloigner de l'habitation. Souhaite que la partie nord/est des parcelles 26 et 27 soit intégrée dans la zone UCc limitrophe pour réaliser les constructions qui avaient été autorisées en 2011 et qui n'ont pas pu être réalisées à cause d'un contentieux. Le jugement a été favorable au pétitionnaire mais, les règles d'urbanisme ayant changé, les deux habitations ne peuvent plus être réalisées à ce jour.</p> <p><u>Informations complémentaires</u> : Cette propriété est desservie (VRD).</p>

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E17 15 septembre	Mme et M. BENARFA Parcelles 28_29_280 TOURNE	Ont souhaité avoir des renseignements sur le zonage et les règles d'urbanisme de leur propriété qui sont proposées dans le projet de PLU révisé. . <u>Informations complémentaires</u> : En attente d'un courrier pour évoquer le projet envisagé et demander une modification des règles et du zonage.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E18 15 septembre	M. DEWE Parcelle 72 LES ROUVIERES	Demande la suppression de la trame relative à la protection du patrimoine paysager/espaces verts protégés /Restanques sur la parcelle pour conserver la constructibilité. Est favorable à une diminution de la constructibilité mais par des prescriptions architecturales particulières et non par une réduction de l'emprise au sol trop contraignante. .